



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

08/06/2023

AFFICHEE LE :

08/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

15 JUIN 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 14 juin, à 20 h 00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Bertrand HAVARD, Fabienne KACZMAREK, Véronique VASTEL, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Bertrand HAVARD à Hélène BURGAT, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST, Véronique VASTEL à Joël JEANNE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DÉCLARATION D’INTENTION D’ADHÉSION À L’ÉTABLISSEMENT PUBLIC LE 14 - CALVADOS PRÉVENTION JEUNESSE

DELIBERATION N° **DELIB/2023/064**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Guillaume LEDEBT

Après plusieurs années de délégation de service à l'association ACSEA sur le suivi de la prévention spécialisée, le Département du Calvados a fait le choix de redéfinir les modalités de gestion de cette politique, de mettre fin à la délégation et de créer un établissement public dédié.

Dans le cadre des compétences résultant de la protection de l'enfance, le Département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation, l'exclusion et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles. Ces actions peuvent prendre différentes formes, parmi lesquelles des actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes de 11 à 25 ans et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu.

Soucieux de réinterroger l'efficacité de ses actions et de les adapter aux évolutions qu'ont pu connaître la société et les territoires, le Département a mené une réflexion visant à renouveler et moderniser son approche de la prévention spécialisée. C'est dans ce contexte que depuis le 1er janvier 2023, sur le territoire de Caen, cette mission est portée par l'établissement LE 14 – Calvados Prévention Jeunesse.

La prévention spécialisée est une forme d'action éducative qui vise à enrayer les phénomènes de marginalisation, de rupture et d'exclusion et à faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles :

- par le travail de rue des éducateurs.trices, pour se faire connaître, reconnaître et accepter par les habitants et les partenaires et permettre un diagnostic social sur le terrain afin de proposer des préconisations ;
- par un accompagnement individuel fondé sur le soutien aux jeunes dans leur développement et le renforcement de la fonction parentale (soutien psycho-affectif, décrochage scolaire, santé, vie familiale, rappel à la loi...) ;
- par des actions collectives, pour inscrire les jeunes dans une démarche collective et plus globale (chantiers et ateliers éducatifs, actions citoyennes, sorties culturelles et sportives...).

La prévention spécialisée agit en collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires locaux dans une logique de coordination des territoires et en concertation avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans le champ socio, médico-éducatif (collège, assistant social de secteur, Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), associations et autres). Son action ne peut, en effet, n'être efficiente que si elle s'articule pleinement avec l'ensemble des acteurs des territoires concernés et en complémentarité.

LE 14 a un rôle éducatif et a pour missions de protéger et favoriser l'émancipation des jeunes. Cela passe par :

- un travail de terrain réalisé par des éducateurs.trices de rue et les associations, en lien avec les élu.e.s locaux et les services du Département ;
- l'organisation d'actions éducatives prenant en compte l'environnement dans lequel évoluent les jeunes et leurs familles.

Conformément aux statuts, LE 14 est administré par un conseil d'administration assisté d'une directrice nommée par le président du Conseil Départemental. Le conseil d'administration de l'établissement public définit la politique générale du 14. La direction assure la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration et la conduite générale de l'établissement.

Les territoires d'intervention sur la ville de Caen sont les suivants :

- Caen Nord-Est :
 - o Calvaire Saint-Pierre
 - o Pierre Heuzé
 - o Saint Jean Eudes
- Caen Nord-Ouest :
 - o Chemin Vert
 - o Folie Couvrechef
- Caen Sud :
 - o Guérinière
 - o Grâce de Dieu

Ce périmètre a vocation à évoluer au fil des adhésions à l'établissement public. Les secteurs d'intervention seront conjointement établis avec les collectivités membres.

L'ACSEA intervenait sur le territoire de Mondeville en partenariat avec les villes de Colombelles et Giberville (deux éducateurs installés dans un local au Plateau).

Ce partenariat avec ces deux communes peut perdurer dans le cadre des interventions du 14, en fonction de la décision d'adhésion des communes. La Ville de Mondeville peut adhérer seule également.

Une participation financière est attendue des collectivités adhérentes, à concurrence a minima de 20% du coût du service. Cette participation peut être déclinée en une subvention ou une mise à disposition de moyens (locaux, moyens techniques).

Par conséquent,

Considérant que la Ville de Mondeville souhaite que la politique de prévention, en lien avec le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, soit redynamisée et exercée par des professionnels du territoire,

Après consultation de la commission Education, Enfance, Jeunesse du 31 mai 2023,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** le principe de l'adhésion de la Ville à l'établissement public Le 14 - Calvados Prévention Jeunesse,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT